

Webinaire CERDA

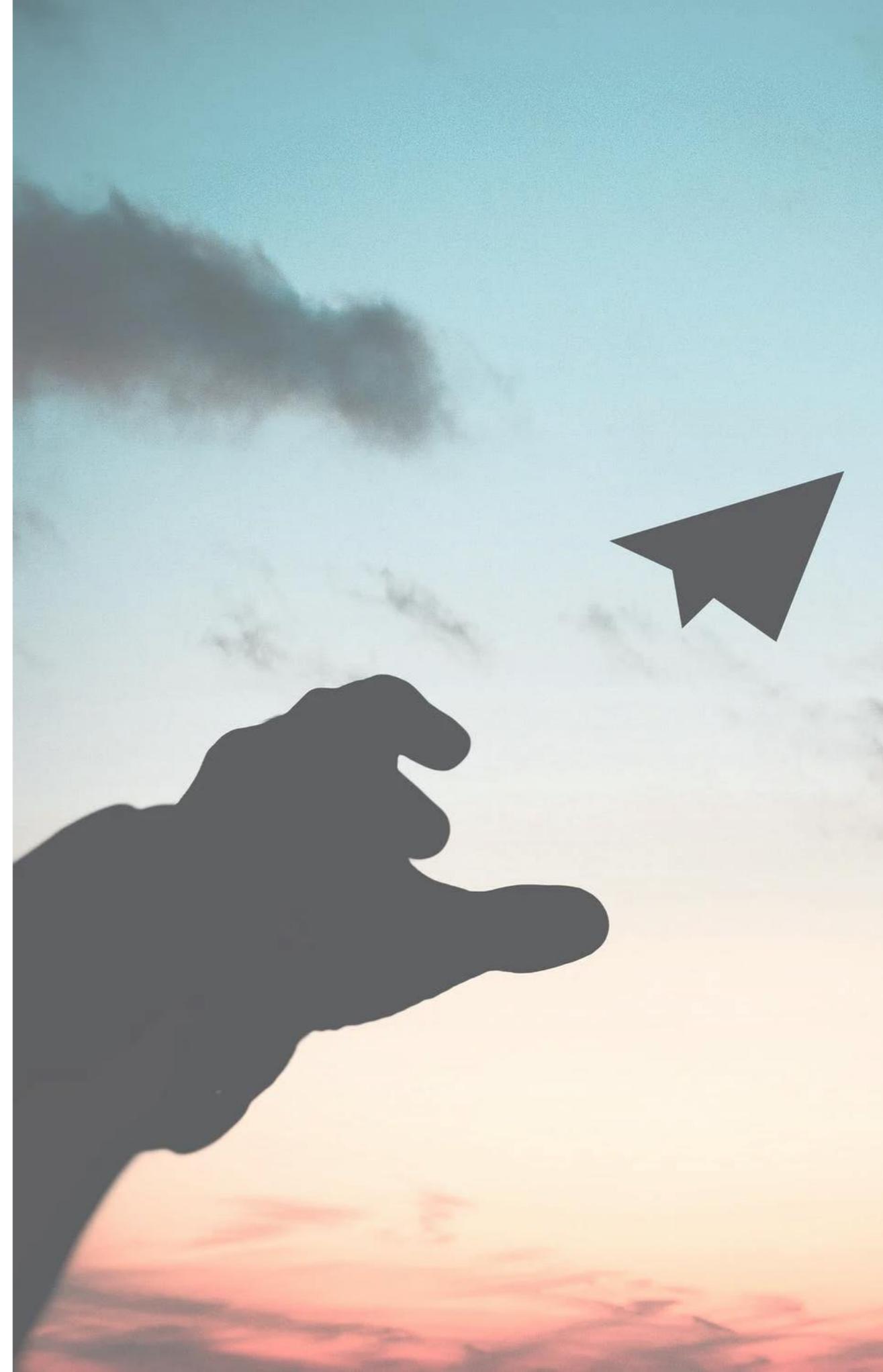
Le mandat et l'offre de services du PRAIDA, le processus sommaire d'une demande d'asile et l'accès aux services pour les demandeurs d'asile

26 octobre 2021

Alexis Jobin-Théberge & Amélie Bombardier

Plan de la présentation

- Rappels: mandat, mission et clientèle du PRAIDA
- Mises à jour de la situation des personnes en demande d'asile
- Rappels: accès aux services



Faits saillants 2020-2021

82,4 millions de personnes ont été déplacées par la violence et la persécution, les conflits armés et les violations de droits humains – un nombre sans précédent, jamais vu par le HCR.

Parmi ce nombre, **4,1 millions** sont des demandeurs d'asile.

- 1 personne sur 95 a été forcée de fuir
- Près de la moitié des réfugiés dans le monde sont des enfants
- 2/3 (68%) de tous les réfugiés proviennent de seulement de 5 pays
- 86% des personnes déracinées étaient accueillies dans des pays en développement
- La recherche d'un refuge est un droit garanti par la Déclaration universelle des droits de l'Homme (Art. 14)





MANDAT, MISSION ET CLIENTÈLE DU PRAIDA

Mission et mandat du PRAIDA

Le mandat officiel du PRAIDA est établi par l'entente entre le MIFI et le MSSS.

Le PRAIDA a pour mission de **faciliter l'établissement et l'intégration des demandeurs d'asile au Québec.**



- Services psychosociaux et de santé aux demandeurs d'asile;
- Orientation et référence vers les ressources de la communauté;
- Hébergement temporaire, selon les critères d'admissibilité;
- Collaboration avec les organismes communautaires et institutionnels afin de faciliter l'accès aux différents services;
- Soutien aux professionnels œuvrant auprès de cette population.
- Offrir le bilan de santé et de bien-être aux réfugiés réinstallés;

Qui est la clientèle du PRAIDA?

- Personnes **en processus** de demande d'asile;
- Demandeurs d'asile (DDA) **refusés et dont le dossier est:**
 - en **appel**
 - à l'étude pour une demande d'**ERAR** (examen du risque avant renvoi)
 - à l'étude, à la suite d'une demande de **résidence permanente pour considérations humanitaires** à IRCC (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada)
- Personnes qui sont **en mesures de renvoi** (contexte volontaire ou renvoi du Canada);
- Personnes **originaires de pays sous moratoire** (suspension indéfinie du renvoi);

Qu'est-ce qu'un demandeur d'asile?

Un demandeur d'asile est une personne qui, à son entrée au pays ou au cours d'un séjour temporaire, demande la protection du Canada.

Au Canada, c'est la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) qui est le tribunal administratif responsable de l'évaluation des demandes afin de rendre sa décision sur l'octroi ou non du statut de réfugié.



Exemple d'un document du demandeur d'asile (DDA)

Conformément à l'[avis](#) publié par IRCC, ce document doit être considéré valide même s'il est expiré.



La date d'expiration ne réfère pas à la validité de la couverture médicale du PFSI.

Citizenship and Immigration Canada / Citoyenneté et Immigration Canada

CANADA

PROTECTED WHEN COMPLETED / PROTÉGÉ UNE FOIS REMPLI

CANADA

00000 000 000
D400000319

DOCUMENT DU DEMANDEUR D'ASILE
LE PRÉSENT DOCUMENT ATTESTE QUE LA PERSONNE NOMMÉE EST UN DEMANDEUR D'ASILE
AU SENS DE LA LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS

Demande: L100000943
IUC: 80005117

INFORMATION DU CLIENT

Nom de Famille:	SAMPLEDOCUMENT
Prénom(s):	EXAMPLE
Date de naissance:	1967/01/01
Sexe:	FÉMININ
Pays de naissance:	ALGÉRIE
Citoyen de:	HAÏTI
Déjà délivré le:	2013/12/04
Date d'expiration:	2015/12/04

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

En vertu du paragraphe 100(1) de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés la demande d'asile a été jugée recevable pour fin de décision, par la Section de la protection des réfugiés.

Par conséquent, en vertu du paragraphe 100(3), la demande d'asile est déléguée à la Section de la protection des réfugiés de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

En date du 2013/12/04, la personne soussignée est admissible à la protection en matière de soins de santé offerts dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI). Cette protection peut cesser ou être modifiée sans préavis si le statut d'immigration de l'individu change. Par conséquent, les fournisseurs de soins de santé doivent vérifier auprès de l'administrateur du PFSI l'admissibilité de la personne avant de lui prodiguer des soins de santé.

Je, soussigné(e):

- déclare avoir besoin de la protection sous le PFSI. J'informerai immédiatement CIC de tout changement quant à mon statut d'immigration ou si je deviens admissible à ou reçois la protection sous un autre régime d'assurance-santé;
- comprends qu'il m'incombe de renouveler cette protection avant le 2013/11/29 chaque année par la suite, s'il y a lieu;
- comprends que mes renseignements de nature médicale et personnelle seront communiqués à CIC, à l'administrateur du PFSI et aux tierces parties appropriées aux fins de l'administration du PFSI, et que mes renseignements personnels pourraient être communiqués à d'autres institutions gouvernementales ou tierces parties en conformité avec la Loi sur la protection des renseignements personnels et la Loi sur le ministère de la citoyenneté et de l'immigration.

Les enfants d'âge scolaire n'ont pas besoin d'une autorisation d'étude pour fréquenter une école primaire ou secondaire.

Nom, Lien de parenté et signature de l'adulte accompagnant

Signature de l'intéressé(e) Argent en main Ministre

*****NON VALIDE POUR VOYAGER*****

THIS FORM HAS BEEN ESTABLISHED BY THE MINISTER OF CITIZENSHIP AND IMMIGRATION - THIS DOCUMENT IS THE PROPERTY OF THE GOVERNMENT OF CANADA
FORMULAIRE ÉTABLI PAR LE MINISTRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION - LE PRÉSENT DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ DU GOUVERNEMENT DU CANADA

9071403 08-2012
Canada

Exemple d'un accusé de réception

Le document remis qui confirme qu'une demande d'asile est déposée en attendant que la personne reçoive le document officiel du demandeur d'asile.



La personne en demande d'asile qui a payé pour un service ne peut être remboursée



 **Gouvernement du Canada** **Government of Canada**

IUC : ██████████
Numéro de demande : ██████████

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE LA DEMANDE ET AVIS DE CONVOCATION À UNE ENTREVUE

Nom de famille : ██████████
Prénom : ██████████
Date de naissance : ██████████ AAAA/MM/JJ

Nous confirmons par la présente que le gouvernement du Canada a reçu votre **demande d'asile** le 2020/10/05 AAAA/MM/JJ.

Vous êtes maintenant admissible à la couverture des soins de santé offerte dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI). Dans le cadre de votre demande d'asile, vous devez vous soumettre à un examen médical aux fins de l'immigration. Les frais liés à cet examen seront couverts par le PFSI. Veuillez présenter cet avis ainsi que le formulaire IMM 1017 au médecin désigné lors de votre rendez-vous.

Vous devrez également passer une entrevue relativement à votre demande d'asile. Voici les détails de

F
D
H
A

Vous devez également passer une entrevue relativement à votre demande d'asile. Voici les détails de

Vous devez apporter les documents suivants :

- Le présent avis de rendez-vous (original)
- Quatre (4) photos de type passeport (originales)

Si vous avez moins de 18 ans, vous devez être accompagné(e) d'un parent ou d'un tuteur légal, s'il réside au Canada.

IMPORTANT
Si vous ne vous présentez pas à l'entrevue, votre couverture offerte dans le cadre du PFSI pourrait être annulée. De plus, un désistement pourrait subséquemment être prononcé à l'égard de votre demande d'asile et dans ce cas, vous serez sujet à un renvoi du Canada.

Remarque – Aucun produit ou service médical payé ne vous sera remboursé.

Les fournisseurs de soins de santé au Canada DOIVENT vérifier l'admissibilité de la personne auprès de l'administrateur des demandes présentées au titre du PFSI – Croix Bleue Medavie – avant de fournir les services. Vous pouvez joindre Croix Bleue Medavie par téléphone (1 888 614 1880), par télécopieur (506 867 4651) ou par l'intermédiaire de son site Web (<https://www.medaviebc.ca/fr/professionnels-de-la-sante>).

Canada
IMM 5965 (10-2019) F GCMG

Qui est la clientèle du PRAIDA?

- **Réfugiés réinstallés** habitant à Montréal

- Réfugiés pris en charge par l'État
- Réfugiés parrainés par le privé

Évaluation et référence seulement

Qu'est-ce qu'un réfugié réinstallé?

Les réfugiés sont des individus qui ont fui leur pays parce qu'ils craignent, avec raison, d'être persécutés et qui ne sont donc pas en mesure de retourner chez eux.

La réinstallation implique la sélection et le transfert de réfugiés d'un État dans lequel ils ont cherché une protection vers un autre État qui accepte de les accueillir comme réfugiés avec un statut de résident permanent.

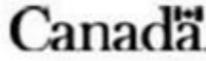


Le terme **réfugié** est employé pour désigner un demandeur d'asile dont la demande d'asile a été acceptée.



Certificat d'admissibilité au Programme fédéral de santé intérimaire

Pour les personnes réfugiées réinstallées - dès l'arrivée et pour une période d'un an.

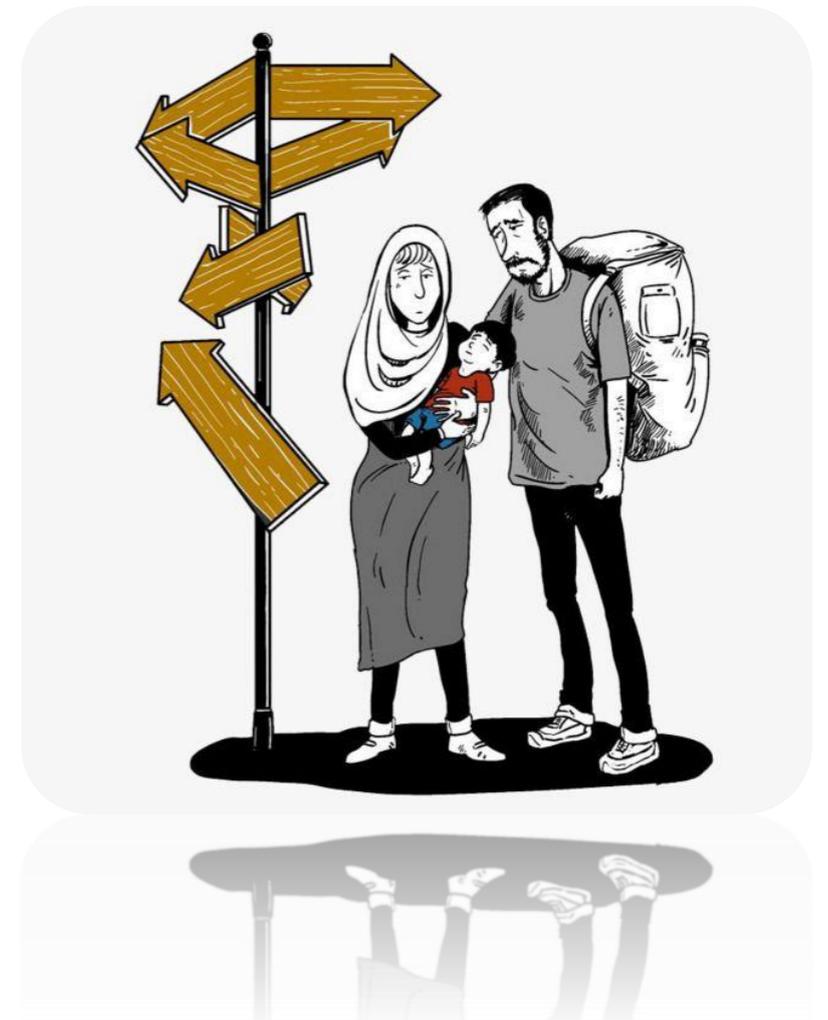
	Citizenship and Immigration Canada Citoyenneté et Immigration Canada	PROTECTED - B
PROGRAMME FÉDÉRAL DE SANTÉ INTÉrimAIRE - CERTIFICAT D'ADMISSIBILITÉ		
Nom de famille:		
Prénom(s):		
Date de naissance :	(aaaa/mm/jj)	IUC:
Sexe:		
Citoyenneté :		
Demande:		
NON VALIDE POUR FINS D'ADMISSION AU CANADA ***NE CONFÈRE AUCUN STATUT***		
La personne susnommée est admissible à la protection suivante :		
<u>Couverture:</u>	<u>Date d'entrée en vigueur :</u>	<u>Valide jusqu'à :</u>
Cette protection peut prendre fin ou être modifiée sans préavis si le statut d'immigration de l'individu change.		
Ce certificat d'admissibilité doit être présenté aux fournisseurs de soins de santé participants accompagné d'une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement avant de recevoir des services. Si une personne paie pour des services couverts par le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI), elle ne peut pas être remboursée.		
Je, soussigné(e) :		
- déclare avoir besoin de la protection sous le PFSI. J'informerai immédiatement CIC de tout changement quant à mon statut d'immigration ou si je deviens admissible à ou reçoit la protection sous un autre régime d'assurance-santé;		
- comprends qu'il m'incombe de renouveler cette protection avant le _____ et chaque année par la suite, s'il y a lieu.		
- comprends que mes renseignements de nature médicale et personnelle seront communiqués à CIC, à l'administrateur du PFSI et aux tierces parties appropriées aux fins de l'administration du PFSI, et que mes renseignements personnels pourraient être communiqués à d'autres institutions gouvernementales ou tierces parties en conformité avec la Loi sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur le ministère de la citoyenneté et de l'immigration.		
Signature du Titulaire _____		Date (aaaa/mm/jj) _____
Le fournisseur de soins de santé DOIT vérifier l'admissibilité de la personne avec l'administrateur de PFSI AVANT de fournir des services, à https://provider.medavie.bluecross.ca ou par téléphone au 1-888-614-1880 ou par télécopieur au 506-867-3824.		
ID de client :	Date de naissance :	(aaaa/mm/jj)
Nom de famille :	Prénom(s) :	
		
<small>IMM 5696 (11-2013) F</small>		

Quand est-il approprié d'acheminer une référence au PRAIDA?

Les intervenants du PRAIDA ont une **expertise reliée au contexte migratoire non planifié.**

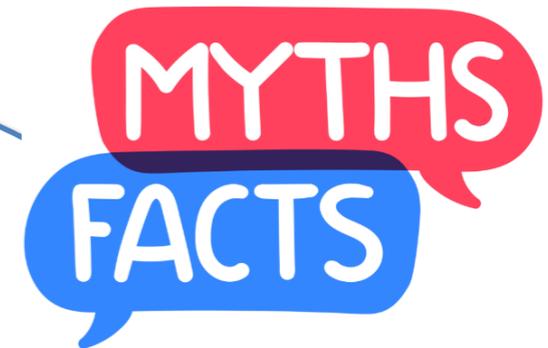
Les intervenants sont donc outillés pour:

- Évaluer les besoins spécifiques de cette clientèle
- Orienter dans les démarches d'immigration
- Orienter pour du support juridique
- Orienter dans les démarches d'accueil et d'intégration
- Offrir un certain soutien financier à la clientèle admissible



Déboulonnons les mythes... Le PRAIDA:

- N'offre pas de services de psychothérapie ni d'évaluation psychologique
- N'offre pas de services d'interprétariat
- N'offre pas de services spécialisés pour des problématiques particulières
- N'a pas de médecins
- N'offre pas de support dans les démarches de réunification familiale
- PRAIDA n'offre pas d'aide pour le dépôt initial d'une demande d'asile



[Programme de rétablissement des liens familiaux](#) de la Croix-Rouge

[Service social international Canada](#)



Le PRAIDA est déménagé!



35, rue Port Royal Est, 5^e étage



Métro sauvé

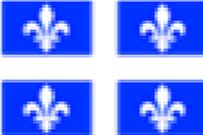


Questions? Référence?
Besoin de soutien?



**Boîte vocale pour les partenaires
514-484-7878 poste 64850**

**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Ouest-
de-l'Île-de-Montréal**

Québec 


PRAIDA
PROGRAMME RÉGIONAL D'ACCUEIL ET
D'INTÉGRATION DES DEMANDEURS D'ASILE



Démarches d'immigration & COVID-19

État de la situation des frontières



Depuis le **7 septembre 2021**, les ressortissants étrangers pleinement vaccinés sont autorisés à venir au Canada par voie aérienne.

Après plus d'un an et demi de fermeture, la **frontière terrestre canado-américaine ouvrira le 8 novembre pour les personnes entièrement vaccinées.**

L'entente sur les tiers pays sûrs (ETPS) s'applique tout le long de la frontière et seules les personnes se qualifiant en vertu des exceptions prévues à l'ETPS pourront présenter une demande d'asile.

Les personnes qui ne correspondent à aucune de ces exceptions se verront refoulées **temporairement** vers les États-Unis.



Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)

Depuis le 6 octobre 2021, un nouveau portail canadien de la protection des réfugiés a été lancé. Ainsi, les personnes ne doivent plus utiliser l'adresse courriel créée au début de la pandémie et privilégier plutôt cette nouvelle façon de procéder. [Pour plus d'informations](#).

Jusqu'à nouvel ordre, les bureaux d'IRCC au Canada pourraient être temporairement incapables de :

- Mener les entrevues des demandeurs d'asile en personne;
- Traiter les renouvellements de document du demandeur d'asile.

Les DDA expirés doivent être considérés comme valides jusqu'à nouvel ordre.

Si un DDA est perdu ou volé, un duplicata peut être réimprimé. Envoyez un courriel à IRCC.RPCLostStolen-DDAPerduVole.IRCC@cic.gc.ca – L'objet du courriel doit indiquer si le DDA est perdu ou volé.

CISR et ses Ready Tours

[Avis de pratique – prolongation temporaire des délais pour le dépôt du FDA](#)

Pour les demandeurs d'asile dont la demande a été déférée à la SPR le **29 août 2020 ou après** cette date, la SPR prolonge temporairement le délai accordé pour déposer le formulaire FDA de **30 jours**. Ainsi, le demandeur d'asile devra remettre son formulaire FDA dans les 45 jours suivant la date à laquelle sa demande d'asile a été déférée à la SPR.

- La CISR offre des **séances gratuites Ready Tours** afin d'aider les personnes à se préparer pour leurs audiences. En raison de la pandémie, ces événements sont maintenant offerts de manière virtuelle au moyen du logiciel de vidéoconférence Microsoft Teams.

Prochaines séances	
4 novembre 2021 Rejoindre sur votre ordinateur ou application mobile Cliquez ici pour participer à la réunion	Anglais
18 novembre 2021	Français
2 décembre 2021	Anglais
16 décembre 2021	Français

Contactez-nous
pour obtenir le lien
Teams.
514-484-7474
#64500

Trousses et guides

Les demandeurs d'asile peuvent consulter la [Trousse de demande d'asile](#) sur le site Web d'IRCC. Ils y trouveront l'ensemble des documents et des étapes constituant la demande d'asile:

- Guide d'instructions pour la demande d'asile
- Guide du demandeur d'asile de la CISR
- Divers formulaires et documents requis pour la demande d'asile

Depuis janvier 2021, le gouvernement du Québec a publié une nouvelle version du [Guide des services offerts aux personnes demandeuses d'asile](#). On y retrouve notamment de l'information sur:

- Logement
- Aide financière
- Scolarisation et francisation
- Soins de santé, etc.

[Guide du Collectif Bienvenue](#)

[Guide de préparation à l'audience relative à la demande d'asile](#)



Vaccination COVID-19

Campagne de vaccination au Québec

Au Québec, toute personne âgée de 12 ans et plus résidant au Québec et ce peu importe le statut migratoire est admissible à la vaccination gratuite dont celle contre la COVID-19.

Il existe des cliniques avec et sans rendez-vous. La prise de rendez-vous se fait en ligne, sur le portail de [Clicsanté.ca](https://clicsante.ca)

Certains organismes communautaires peuvent aider les personnes à prendre rendez-vous, voire même offrir de l'accompagnement lors du RDV, notamment pour les personnes allophones.

Deux types de vaccins sont actuellement disponibles au Québec:

- [vaccin à ARN messenger contre la COVID-19](#) (Moderna & Pfizer);
- [vaccin à vecteur viral contre la COVID-19](#) (Covishield & AstraZeneca)

Pour trouver un site de vaccination dans la région de Montréal, [cliquez ici](#).

Pour les autres régions du Québec, [cliquez ici](#).

Vaccination COVID-19

Vaccination à l'extérieur du Québec ou du Canada

Les personnes vaccinées contre la COVID-19 ailleurs au Canada ou dans un autre pays peuvent faire inscrire leur vaccination au Registre de vaccination du Québec et ainsi recevoir le code QR qui leur permettra d'utiliser le passeport vaccinal.

Les personnes n'ayant reçu qu'une seule dose pourront prendre rendez-vous pour obtenir leur 2^e dose.

À noter que seuls les vaccins approuvés par l'OMS seront considérés.

Pour connaître la démarche à suivre, [cliquez ici](#).

[Informations multilingues](#)





RAPPEL

ACCÈS AUX SERVICES

Séances d'information pour les demandeurs d'asile

- Plusieurs organismes près des grands centres au Québec offrent des séances d'information adressées aux demandeurs d'asile sur l'accès aux services:
 - La Maisonnée, à Montréal (514 271-3533)
 - Le Carrefour le Moutier, à Longueuil (450 679-7111)
 - La Maison de la Famille des Maskoutains, à Saint-Hyacinthe (450 771-4010)
 - Le Service d'aide aux Néo-Canadiens, à Sherbrooke (819 566-5373)
 - Le Centre multiethnique de Québec, à Québec (418 687-9771)
- Les séances sont données en plusieurs langues, dépendamment de l'organisme.

La santé et la couverture PFSI



Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI)

Couverture de base Similaire à la RAMQ	Couverture supplémentaire Similaire à la couverture offerte aux bénéficiaires de l'aide sociale
Services médicaux <ul style="list-style-type: none">• Consultations de médecin• Immunisations types• Soins prénataux et obstétriques• Tests de laboratoire et radiographies Services hospitaliers <ul style="list-style-type: none">• Visites à la salle d'urgence• Séjours à l'hôpital• Soins médicaux et chirurgicaux• Imagerie diagnostique	Certains soins de la vue <ul style="list-style-type: none">• Un article de lunetterie (paire de lunettes ou lentilles cornéennes tous les deux ans)• Un examen de la vue par année Soins dentaires* <i>couverture bonifiée 2020</i> <ul style="list-style-type: none">• Réparations dentaires• Radiographies dentaires• Extractions• Prothèses dentaires Services de santé mentale (<i>avec prescription médicale</i>) <ul style="list-style-type: none">• Counselling psychologique Physiothérapie (<i>avec prescription médicale</i>) Appareils fonctionnels, équipement médical et fournitures médicales

Offre, de façon limitée et temporaire, une couverture de base des soins et services de santé. La couverture est **valide dès l'arrivée et ce jusqu'à 90 jours postacceptation ou jusqu'à la déportation.**

Couverture relative aux médicaments d'ordonnance <i>Similaire à la couverture offerte aux bénéficiaires de l'aide sociale</i>	Couverture de l'EMI
Médicaments d'ordonnance et autres produits pharmaceutiques	Le coût de l'EMI

[Résumé de la couverture](#)

[Trouvez](#) un professionnel de la santé fournisseur de Médavie Croix-Bleue

COVID-19: PFSI a rendu disponible la téléconsultation pour différents professionnels

Où consulter?

- Dans les **GMF-R** (cliniques sans rendez-vous) ayant un médecin inscrit comme fournisseur auprès de Médavie Croix-Bleue.



Il se peut que les services soient offerts en anglais et en français seulement donc il peut être aidant pour les personnes allophones d'être accompagnées d'une personne pouvant traduire.

- Dans les centres hospitaliers
- Dans les CLSC
- Infirmières PRAIDA: **514-484-7878 extension 64517**



[Informations multilingues](#) en lien avec la COVID et la santé.



Projet de Loi 83: accès à la RAMQ à tous les enfants résidents du Québec, à l'exception des enfants demandeurs d'asile nés à l'étranger. Par contre, les enfants demandeurs d'asile nés au Québec ont droit à la RAMQ.

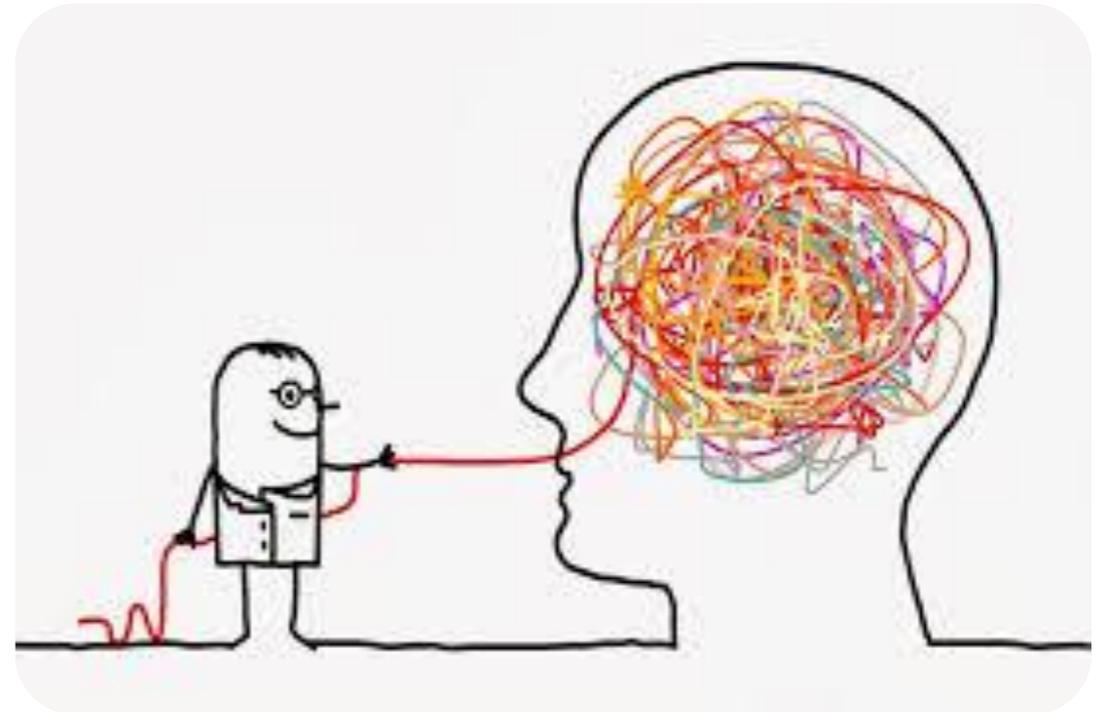
Soutien psychosocial et psychologique

Services et programmes en CLSC

Les demandeurs d'asile ont accès aux différents programmes et services du réseau de la santé et des services sociaux.

Services psychosociaux/psychologiques

- Thérapeutes acceptant le PFSI
- CLSC - GASM ou services généraux
- Hôpitaux
- RIVO
- Cliniques de psychothérapie à faible coût
- Organismes communautaires – volet soutien psychosocial
- PRAIDA



L'éducation



Cours de francisation

- Offert à temps partiel seulement
- Dans les organismes communautaires
- **Le certificat d'acceptation du Québec (CAQ) n'est plus requis pour les DA déjà au Québec afin d'accéder à la francisation.**

Scolarité – études primaires et secondaires

En 2017, le Québec a franchi une étape très importante en modifiant la **Loi sur l'instruction publique** pour qu'elle offre **une éducation universelle et gratuite** à « *tout enfant dont les parents (ou tuteurs) ont leur résidence habituelle au Québec jusqu'à la fin de ses études secondaires (ou jusqu'à l'âge de 18 ans)* » **sans égard au statut migratoire des enfants.**

[Document référence](#) (MEES, 2020)

Études postsecondaires

Les demandeurs d'asile qui désirent poursuivre leurs études et accéder aux cycles supérieurs doivent **obtenir un CAQ, un permis d'étude et payer les mêmes frais qu'un étudiant étranger.**



L'éducation



Écoles ou Collèges de formation professionnelle

Il existe plusieurs instituts privés d'enseignement. Les exigences relatives à l'inscription sont plus souples. Ainsi, les personnes n'ont pas besoin d'obtenir un CAQ, ni de permis d'étude. À noter que ces cours sont payants.

Plusieurs cours sont offerts tels que:

- Secrétariat médical
- Préposé aux bénéficiaires
- Comptabilité
- Etc.

Ces cours mènent à l'obtention d'un DEP ou d'un ASP/AEC reconnu par le MEES.

Services de garde



Les demandeurs d'asile n'ont pas accès aux garderies subventionnées.

S'ils sont en mesure de payer les frais de garde, ils peuvent inscrire leurs enfants dans les services de garde non subventionnées.

À noter que le **montant payé peut être déductible d'impôt**, mais **ils n'ont pas le droit au remboursement anticipé.**

Ils ont accès aux **haltes-garderies communautaires.**

Un recours juridique a été déposé visant à faire annuler l'article 3 du Règlement sur la contribution réduite qui empêche les demandeurs d'asile d'avoir accès aux garderies subventionnées.



Le procès aura lieu en avril 2022. D'ici-là, il y aura des actions de mobilisation dans les médias donc restez à l'affût! Si vous souhaitez vous impliquer dans cette mobilisation, vous pouvez vous référer au Comité Accès Garderie pour Demandeurs D'Asile de la TCRI.

Employabilité



Les demandeurs d'asile sont autorisés à travailler lorsqu'ils ont **un permis de travail valide**.

- Permis ouvert valide 2 ans et renouvelable avec frais ou non, dépendamment où se situe le dossier d'immigration
- La réception du permis de travail est conditionnelle à l'EMI
- C'est IRCC qui est responsable de l'octroi des permis de travail
- L'obtention d'un NAS est nécessaire pour pouvoir travailler (Service Canada)
- Certaines personnes devront fournir leurs données biométriques en vue d'obtenir leur permis de travail

CANADA DD197 676 754

RICHMOND HILL ON CANADA C/O ESCARLY YANEZ

Application/Demande:
UCI/IUC:

WORK PERMIT/PERMIS DE TRAVAIL

CLIENT INFORMATION/INFORMATION DU CLIENT

Family Name/Nom de Famille:
Given Name(s)/Prénom(s):
Date of Birth/Date de naissance: (yyyy/mm/dd - aaaa/mm/yy)
Sex/Sexe: FEMALE
Country of Birth/Pays de naissance: NIGERIA
Country of Citizenship/Citoyen de: NIGERIA
Travel Doc No./N° du document de voyage: PASSPORT

ADDITIONAL INFORMATION/INFORMATION SUPPLEMENTAIRE

Date Issued/Déjà délivré le: 2016/09/08 (yyyy/mm/dd - aaaa/mm/yy)
Expiry Date/Date d'expiration: 2018/12/10 (yyyy/mm/dd - aaaa/mm/yy)
Case Type/Genre de cas: 56
ESDC/EDSC #:
Employer/Employeur:
Employment Location/Emplacement de l'emploi: UNKNOWN
Occupation/Profession: OPEN
In Force From/En vigueur le: 2016/09/08 (yyyy/mm/dd - aaaa/mm/yy)

Conditions:

1. MUST LEAVE CANADA BY 2018/12/10
2. UNLESS AUTHORIZED, PROHIBITED FROM ATTENDING ANY EDUCATIONAL INSTITUTION, OR TAKING ANY ACADEMIC, PROFESSIONAL OR VOCATIONAL TRAINING COURSE.
3. NOT VALID FOR EMPLOYMENT IN BUSINESSES RELATED TO THE SEX TRADE SUCH AS STRIP CLUBS, MASSAGE PARLOURS OR ESCORT SERVICES.

Remarks/Observations:
REMAINDER OF 3 YEAR PGWP ISSUED.

*****THIS DOES NOT AUTHORIZE RE-ENTRY/CECI N'AUTORISE PAS LA RÉ-ENTRÉE*****

THIS FORM HAS BEEN ESTABLISHED BY THE MINISTER OF CITIZENSHIP AND IMMIGRATION - THIS DOCUMENT IS THE PROPERTY OF THE GOVERNMENT OF CANADA
FORMULAIRE ÉTABLI PAR LE MINISTRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION - LE PRÉSENT DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ DU GOUVERNEMENT DU CANADA

IMM 1442B (05-2012) **Canada**

Services en employabilité

Les services en employabilité sont très limités pour les demandeurs d'asile

Les demandeurs d'asile sont exclus des programmes d'employabilité financés par Emploi Québec.

Certains organismes communautaires offrent des services limités tels que:

- Aide à la rédaction du CV
- Préparation à l'entrevue
- Information sur le marché de l'emploi au Québec

Les demandeurs d'asile qui ont un permis de travail peuvent aller dans les Foires à l'emploi.

Organismes communautaires



Le **Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)** offre du financement aux organismes communautaires pour les deux volets suivants:

Volet Aide à la recherche de logement:
42 organismes dont 11 sur l'Île-de-Montréal

Volet Séance d'information:
1 à Montréal, 4 à l'extérieur de Montréal

Services accessibles et l'intégration au Québec



La Maisonnée
514-271-3533
info@laisonnee.org

Samuel's Center for Social Connectedness

Séances de bienvenue offertes virtuellement en anglais, français, espagnol et hindi/ourdu

Pour plus d'informations, contacter Priya Nair: pnair@scscglobal.org



- Maisons des familles
- Banques alimentaires
- Maisons des jeunes
- Centres des femmes
- Centres de périnatalité

Hébergement

PRAIDA, en collaboration avec le YMCA

- Être arrivé dans les 10 jours
- Ne pas avoir de réseau établi à Montréal
- Avoir peu de ressources financières



Un 2^e site d'hébergement temporaire est en préparation.



Ressources alternatives

- Hébergement d'urgence ou pour personnes sans domicile fixe
- CLSC
 - Advenant le cas d'un parent hospitalisé qui n'a pas de réseau, l'enfant peut bénéficier d'un placement volontaire temporaire.
- Maison d'hébergement en contexte de violence conjugale
- Centres de crise

Logement



Aide à la recherche de logement

Pour la recherche de logement, il y a 11 organismes disponibles sur l'Île-de-Montréal et 31 dans le reste du Québec.

Organismes	Téléphone
Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal (AIEM)	514-723-4939
Accueil liaison pour arrivants (ALPA)	514-255-3900
Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme	514-255-0939
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants (CANA)	514-382-0735
Carrefour de liaison et d'aide multi-ethnique (CLAM)	514-271-8207
Centre des femmes de Montréal (CFM)	514-842-4780
Centre social d'aide aux immigrants (CSAI)	514-932-2953
Maison d'Haïti	514-326-3022
Organisme pour l'Intégration, la Citoyenneté et l'Inclusion	514-737-3642
Service d'aide et de liaison La Maisonnée	514-271-3533
Service d'interprète d'aide et de référence aux immigrants (SIARI)	514-738-4763

[Outil](#) de l'OMHM



facebook Marketplace



Logement



Habitations à Loyer Modique/Coopératives d'habitation



Les demandeurs d'asile n'ont pas accès aux HLM/coopératives, car il faut avoir le statut de résident permanent pour y être admissible

Problématiques liées au logement

Quoi faire en cas de litige?

- Les personnes peuvent demander du soutien au **comité logement** de leur quartier. Leur rôle est de défendre les droits des locataires.

- Un locateur ou un locataire peut exercer un recours pour **faire valoir ses droits**. Une demande doit être déposée à cette fin au **Tribunal administratif du logement**.

- Pour se faire, la personne doit utiliser les formulaires de demande prévus à cette fin.

La Régie du logement porte désormais le nom de Tribunal administratif du logement.

Quoi faire en cas de sinistre?

Croix-Rouge

principal partenaire des autorités publiques en matière de services aux sinistrés.

La Croix-Rouge peut offrir certains services en cas de sinistre:

- Hébergement de secours
- Accueil et information
- Alimentation de secours
- Vêtements de secours
- Services personnels et réunion des familles

Services juridiques



Le PRAIDA ne peut pas recommander et/ou privilégier un avocat en particulier.

Le rôle du PRAIDA est d'informer et d'orienter la personne dans ses recherches.

Il est fortement recommandé aux personnes qui demandent l'asile **d'être représentées par un conseil.**

- Avocat de l'aide juridique (l'admissibilité se fait selon les barèmes en vigueur)
- Avocat en pratique privée (certains acceptent des mandats d'aide juridique)
- Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration (AQAADI)
- Consultant réglementé en immigration canadienne (CRIC)



Le 23 novembre 2021, le CRIC deviendra officiellement le [Collège des consultants en immigration et en citoyenneté](#)

[Service de référence du Barreau de Montréal](#)

Si une personne n'est pas satisfaite des services rendus par son avocat, elle peut changer d'avocat. De plus, si elle se considère victime d'abus, elle peut porter plainte au Barreau du Québec ou au Conseil de réglementation des consultants en immigration (CRCIC).

Prestations gouvernementales et programmes sociaux



Prestations du PRAIDA	
	Critères
Supplément au budget familial (SBF)	Montant versé mensuellement aux parents de 3 enfants et plus, dès la naissance et jusqu'à l'âge de 18 ans.
Allocation pour enfant avec besoins particuliers	Mêmes critères que les allocations provinciales et fédérales. Montant versé mensuellement.
Aide sociale	
	Critères
Aide sociale	Oui, selon les critères.
Supplément fournitures scolaires	Oui, tous les enfants sont admissibles. Après 16 ans, des preuves de fréquentation scolaire sont requises.
Prestations pour enfants	Oui, un montant supplémentaire jusqu'à concurrence de 2 enfants.
Supplément pour femmes enceintes	Oui, avec certificat médical jusqu'à l'accouchement et pour allaitement ou pour achat de préparations lactées.
Supplément pour contraintes sévères à l'emploi (incapacité à travailler pendant 12 mois et plus)	Oui Non, pour le supplément pour contraintes temporaires
Prestations COVID-19	
	Critères
Prestation canadienne de la relance économique	Le statut n'est pas un critère d'exclusion. Pour connaître les critères, veuillez vous référer ici .

Suite...

[Guide](#) : L'accès des personnes immigrantes et réfugiées à des mesures sociales au Québec

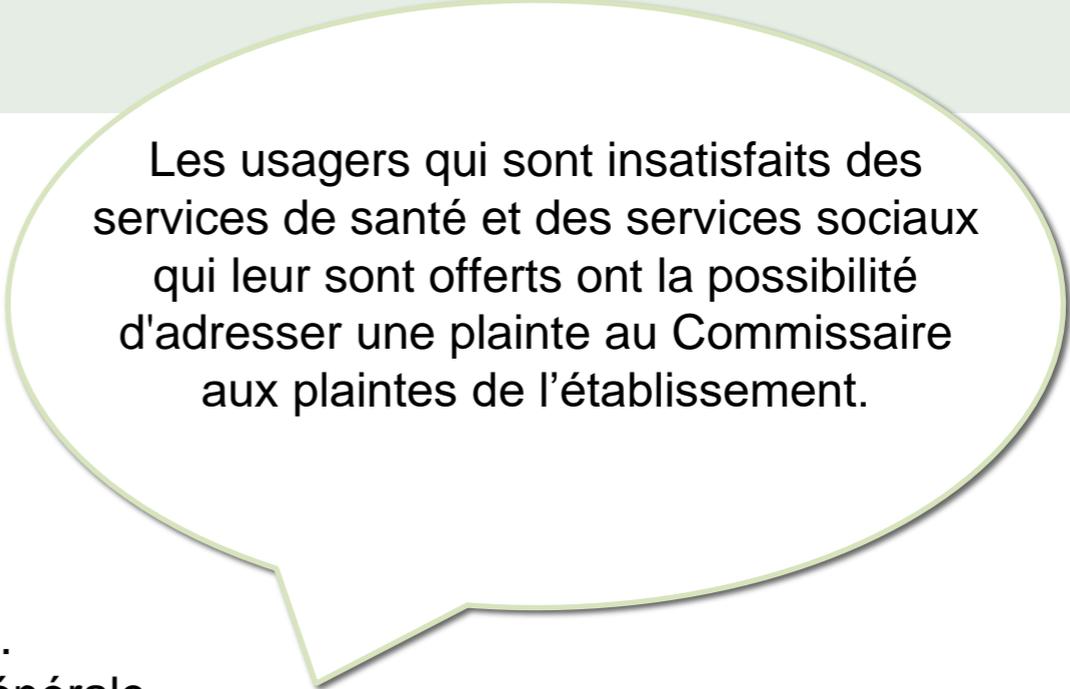
Programmes	Critères
Allocations canadiennes pour enfants (fédéral)	Non, en raison du statut.
Soutien aux enfants (provincial)	Non, en raison du statut.
Programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC)	Oui, car l'IVAC ne tient pas compte du statut d'immigration de la victime pour évaluer son admissibilité aux prestations.
Programme de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)	Oui, car le programme de la SAAQ couvre toutes les personnes considérées résidentes légales, dont les demandeurs d'asile, pour les accidents ayant eu lieu au Québec et à l'extérieur, et ce, sans égard à la responsabilité de l'accident.
Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)	Oui, pour les personnes ayant travaillé dans les 12 derniers mois avec un permis de travail.
Régime des rentes du Québec (RRQ)	Oui, à partir de 60 ans, il est possible pour un demandeur d'asile de recevoir les prestations du RRQ, s'il a travaillé légalement au Québec et cotisé au régime.
Prestation de sécurité de la vieillesse	Oui, mais pour y avoir droit à partir de 65 ans, la personne doit vivre au Canada pendant au moins 10 ans depuis l'âge de 18 ans.
Assurance-emploi	Oui, les demandeurs d'asile qui travaillent avec un permis de travail sont admissibles à l'assurance-emploi, administré par Service Canada. Ce programme remplace 55% des revenus avant impôts pendant une certaine période. *Si la demande d'assurance-emploi est acceptée, la personne qui reçoit des prestations doit être disponible pour travailler durant la période où elle en bénéficie. Donc, elle doit avoir un permis de travail valide ou doit avoir demandé le renouvellement du permis.
CNESST	Oui, la Commission qui se charge des normes minimales du travail (CNESST) accepte les plaintes peu importe le statut d'immigration du travailleur.
Crédit d'impôt pour solidarité	Non, en raison du statut.
Allocation-logement	Oui, les demandeurs d'asile ont accès à l'allocation-logement de Revenu Québec selon les critères d'admissibilité établis.

Discrimination liée à l'accès aux services

Comité des usagers

De quelle façon peuvent-ils vous aider?

- Ils vous renseignent sur vos droits et obligations.
- Ils contribuent à améliorer vos conditions de vie.
- Ils évaluent votre degré de satisfaction des services reçus.
- Ils défendent les droits et intérêts des usagers de façon générale.
- Ils défendent vos droits et intérêts, à votre demande.
- Ils vous accompagnent dans toutes vos démarches, pour porter plainte par exemple.



Les usagers qui sont insatisfaits des services de santé et des services sociaux qui leur sont offerts ont la possibilité d'adresser une plainte au Commissaire aux plaintes de l'établissement.

[Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#)

- La situation doit être survenue au Québec
- La situation ne doit pas impliquer une institution de compétence fédérale

[Commission canadienne des droits de la personne](#)



MERCI!

«Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne ».

- Charte canadienne des droits et libertés